

Occupation temporaire du domaine public

Demande d'autorisation - Entreprises



A renvoyer par courrier ou par mail à l'adresse : domaine-public@beloeil.be

Toute demande d'autorisation doit être introduite au **minimum 10 jours ouvrables au préalable** (RGP)

Date de la demande : _____

Firme : _____

Adresse firme : _____

CP + Localité : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Gsm : _____

e-mail : _____

Sous-traitant de : _____

Réf. dossier urbanisme : _____ **Réf. POWALCO** _____

Concerne :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> abattage d'arbres | <input type="checkbox"/> égouttage - raccordement SWDE |
| <input type="checkbox"/> travaux réseau électrique | <input type="checkbox"/> pose / réparation conduites de gaz |
| <input type="checkbox"/> camion-mixer à béton | <input type="checkbox"/> réfection voirie |
| <input type="checkbox"/> conteneur | <input type="checkbox"/> réparation piste cyclable |
| <input type="checkbox"/> démolition / construction immeuble | <input type="checkbox"/> placement d'une grue mobile |
| <input type="checkbox"/> échafaudage | <input type="checkbox"/> autres : _____ |

Lieu chantier :

- section de _____
- rue : _____

Responsable chantier + GSM de contact : _____

Période et durée du chantier : _____

Emplacement des travaux : sur bandes de stationnement en accotement
 droite en trottoir
 gauche en voirie

Genre des travaux : ouverture(s) en voirie ouverture(s) en trottoir
 traversée voirie (demi chaussée) autres : _____

Mesures de circulation souhaitées: limitation de vitesse à 30 km/h côté travaux
 interdiction de stationnement côté opposé aux travaux
 autres :



JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- **permission d'ouverture de voirie de l'Administration communale ou du Service Public de Wallonie**
- **plan de signalisation**
- **planche reprenant la catégorie de chantier**

La signalisation doit être conforme à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Occupation temporaire du domaine public

Demande d'autorisation



A renvoyer par courrier ou par mail à l'adresse : domaine-public@beloeil.be

Calcul de la redevance due au comptant solidairement par la personne à qui l'autorisation d'occuper le domaine public est délivrée, et solidairement par le propriétaire de l'immeuble, l'entrepreneur et la firme qui a procédé au placement du container, avec remise d'une preuve de paiement (cfr Délibération du Conseil communal du 12/01/2023)

Art. 3 :

La redevance est fixée à 1,00 € par mètre carré ou fraction de mètre carré occupé et par jour ou fraction de jour d'occupation par des contenaires, avec un minimum forfaitaire de 5,00 €.

La redevance est fixée à 1,00 € par mètre carré ou fraction de mètre carré occupé et par jour ou fraction de jour d'occupation chantiers à l'occasion de construction, de démolition, de reconstruction, de transformation d'immeuble ou d'autres travaux aux bâtiments, avec un minimum forfaitaire de 5,00 €.

Art. 4 :

La présente redevance n'est pas applicable lorsque l'occupation du domaine public est la conséquence de travaux réalisés pour compte de l'Etat, de la Province, de la région, de la Commune et de leurs administrations subordonnées.

Mise en place de la signalisation

Veillez noter que la signalisation sur les chantiers devra être scrupuleusement respectée.

Les **signaux requis** conformes à ceux prévus par le règlement de police de la circulation routière et l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique seront **placés** de façon réglementaire aux endroits adéquats, et ce, **par la partie demanderesse**.

Location de signalisation dans la région :

HERPHELIN SA Rue de la Croix-Rouge, 41 7740 PECQ Tel : 069/36 25 70 info@herphelin.be signalisation@herphelin.be	T.S.S. rue Georges Delhayé, 2-4 7033 CUESMES 065/88 64 95 info@traficsignalisation.be	NIEZEN TRAFFIC Chaussée de Mons, 38 7940 BRUGELETTE 068/45 53 31 aniezen@sireco.be
--	--	---

Fait à _____, le _____

Certifié sincère et véritable,
(signature)

NB : Vous pouvez être soumis à des contrôles aléatoires par un agent assermenté pour le respect des consignes de sécurité.